

- 1 et 2 - Éditorial E. Blachon, Hommage à C Déchaud
- 3 - Résultats élections
- 4 - Financement création France Travail
- 5 - FO signe l'accord sur l'Assurance Chômage et l'état reporte sa mise en place
- 6 - Plan de formation UD 42
- 7 - Info juridique, info tickets restaurants 2024
- 8 - vœux de l'UD



Rendez vous le 12 Janvier à 18 H
pour les vœux de l'union départementale
dans les locaux de FO

Editorial E. Blachon

La fin de l'intersyndicale actée ce 1 décembre 2023 était prévisible tant nos conceptions approches de la défenses des intérêts des salariés sont différentes. Et puis il y a la représentativité qui met en concurrence l'ensemble des organisations qui vont se confronter à travers les élections professionnelles pour représenter les salariés face à l'employeur. Négociations de protocoles d'accords préélectoraux, constitution de listes, campagne électorale des étapes qui nous conduirons les mois à venir vers cette mesure de la représentativité lourde de conséquences.

Nous devons nous appuyer sur l'existant pour renforcer nos bases et devons nous implanter là où les salariés nous attendent. Là où ils ont besoin de notre expertise syndicale pour les accompagner dans ces relations sociales souvent difficiles. Aussi surprenant que cela puisse paraître les responsables de ressources humaines ont une connaissance très limité du droit du travail c'est probablement pour ces raisons qu'ils font appel à des cabinets d'avocats pas toujours de très bons conseils.

Les militants formés maîtrisent parfaitement l'ensemble des règles de droits et des procédures qui s'appliquent dans l'entreprise. On pourrait penser que ces éléments sont suffisants pour convaincre les salariés à nous faire confiance, ce n'est pas aussi évident. Dans une élection de représentant du personnel, il y a aussi l'aspect relationnel qui compte et qui est un déterminant majeur. Trop souvent j'entends dire que le vote se fait autour de ce qu'incarne la secrétaire ou le secrétaire général d'une confédération; Il n'y a rien de moins sûr.

Les salariés veulent qu'on leur parle d'eux, de leurs problèmes au quotidien, des manières d'améliorer leurs conditions de travail mais aussi de vie. Nous devons les écouter, entendre ce qu'ils nous racontent, et comprendre leurs revendications pour pouvoir les porter. C'est la démarche me semble-t-il la mieux appropriée pour créer cette relations de confiance qui déclenche un vote pour nos candidats. Tout ce qui est extérieur au monde de l'entreprise ne fait pas parti de notre champ de compétence.



BRÈVES FO LOIRE

Nous avons construit un cahier revendicatif qui s'appuie sur notre expérience de l'écoute. Nous l'avons clairement exprimé encore récemment à la conférence sociale le 16 octobre 2023. Il est important de s'en servir pour clairement exprimer ce qui selon nous est essentiel. Revaloriser le pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé mais aussi des retraités par des mécanismes prenant en compte des éléments extérieurs comme l'inflation. Garantir des évolutions de carrières pour que chacun puisse se projeter. Prendre en compte la pénibilité du travail dans un spectre suffisamment large. Il y a l'aspect physique mais aussi celui qui est d'ordre psychologique.

Il est important d'utiliser ce cahier revendicatif et l'enrichir par des aspects plus locaux. Nous devons élargir notre champ de syndicalisation pour être davantage considéré. Depuis la nuit des temps seul le rapport de force compte. Et pour l'établir il faut pouvoir démontrer que le personnel est derrière nous. Le résultat des élections est l'indicateur que regardent les dirigeants. On ne nous reçoit pas parce que l'on a une bonne tête, on nous reçoit parce que l'on a du pouvoir : Celui de mobiliser derrière nous le personnel.

Alors, oui ! Quoiqu'en pense certain, les élections du personnel sont essentielles pour être entendu. Elles sont indispensables pour peser dans le paysage syndical. Elles font désormais parti de notre pratique militante.

Militer c'est s'engager dans une démarche interprofessionnel

HOMMAGE A CHRISTIANE DÉCHAUD

Nous avons appris avec tristesse le décès de **Christiane Déchaud**, Christiane a été une militante fidèle, dévouée à notre organisation syndicale, toujours présente pour le syndicat.

Christiane a été membre de la CE de l'UD, secrétaire du syndicat santé privé, secrétaire adjointe du groupement départemental service public et santé, membre de l'udr

Une délégation s'est rendu aux obsèques et a présenter ses condoléances à sa famille





BRÈVES FO LOIRE

RÉSULTATS ÉLECTIONS

SIGVARIS

Fo à réussi et a fait un très bon score
collège salarié : 2 élus titulaires 3 suppléants
collège techniciens : 1 élu titulaire

LEAR CORPORATION

Un très bon résultat pour les élections dans l'entreprise Lear Corporation
Collège employé : 4 élus titulaires 4 suppléants

fo se félicite de ces bon résultats , l'équipe fo Sigvaris et Lear Corporation ont anticipé et bien préparé les élections avec l'aide de l'UD (signature du PAP aide à la confection de la profession de foi)



LA BUISSONNIÈRE

Belle victoire aux élections à la Buissonnière fo est représentatif avec 40,90 %

Bienvenue aux délégués syndicaux :

**Sonia VEZAIN chez RICHARD FRERES
Thierry SCHAR chez SIGVARIS
Philippe GIL chez ONYX la Talaudière,
Nadir TEBAА chez LEAR CORPORATION**

Création de France Travail : son financement



BRÈVES FO LOIRE

FO dénonce la nouvelle ponction de l'Etat pour le financement de France travail

Dans un projet d'arrêté, l'Etat prévoit de piocher à nouveau dans les caisses de l'Unedic pour financer son projet « pharaonique » France Travail et met à mal la caisse d'assurance chômage.

L'Unedic qui venait à peine d'amortir le choc lié à la crise Covid se retrouve dans une impasse avec une nouvelle ponction de l'Etat de 12 milliards d'euros entre 2023 et 2026. Le régime qui venait tout juste d'entamer son désendettement, et qui est toujours lourdement endetté, n'a pas actuellement la capacité de financer ce prélèvement, et va ainsi être contraint d'emprunter sur les marchés. Ce recours à l'emprunt va lui coûter 800 millions d'euros.

FO dénonce ce racket organisé de l'Etat pour financer son projet de « super structure » France travail.

FO a toujours été opposée à ce projet inopportun, coûteux et destructeur du service public national pour l'emploi !

A nouveau, c'est tout le système d'assurance chômage que l'exécutif met ici et en péril !



FO signe le protocole d'accord sur l'Assurance chômage

C'est sur le fil qu'un protocole d'accord sur de nouvelles règles d'Assurance chômage a été trouvé le 9 novembre. Tout s'est joué dans les deux derniers jours, où les délégations des organisations syndicales et patronales ont enchaîné près de vingt heures de négociations.

Au final, FO se félicite d'avoir réussi à se faire entendre sur les lignes rouges qu'elle avait fixées. Ainsi, la liberté de négociation paritaire interbranches des intermittents du spectacle (annexes 8 et 10) est préservée et les règles actuellement en vigueur vont continuer à s'appliquer. La délégation FO s'est aussi battue pour le maintien du régime particulier de l'activité conservée (indemnisation chômage des salariés en multi-emplois), qui concerne notamment les assistants maternels et employés de maison. FO a également obtenu le renvoi de la question de l'emploi des seniors à la négociation nationale interprofessionnelle qui doit s'ouvrir prochainement.

D'autres mesures permettent d'atténuer les effets dramatiques des dernières réformes gouvernementales sur le chômage. Ainsi, FO a réussi à arracher des mesures en faveur des travailleurs saisonniers, qui bénéficieront à l'avenir d'une filière spécifique. Ces derniers, comme les personnes qui s'inscrivent pour la première fois à Pôle emploi, seront indemnisés dès cinq mois de travail au lieu de six mois pour le droit commun.

Le plafond de jours non travaillés pris en compte pour calculer le salaire journalier de référence (SJR) a également été revu à la baisse, ce qui va entraîner une hausse du montant d'indemnisation. Autre avancée, la dégressivité de l'allocation pour les hauts salaires ne s'appliquera que jusqu'à 55 ans, contre 57 ans actuellement.

Contraignant imposé par le gouvernement. Nous avons préservé le paritarisme de l'Assurance chômage et mis le gouvernement face à ses responsabilités, est-ce qu'il souhaite que les interlocuteurs sociaux gèrent l'Assurance chômage ?, réagit Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et chef de file de la délégation FO.

Outre FO, deux autres organisations syndicales ainsi que les trois organisations patronales se sont prononcées en faveur du protocole d'accord. Reste maintenant à savoir si le texte sera agréé par le gouvernement. Dans ce cas, les nouvelles règles s'appliqueront au 1er janvier 2024. Dans le cas contraire, le gouvernement reprendrait la main.

CLARISSE JOSSELIN

Négociations « emploi des seniors » : le gouvernement accentue la pression.

Pression sur les organisations syndicales. Alors que les négociations sur l'emploi des seniors s'ouvriront prochainement, Matignon a annoncé le 27 novembre sa décision de différer l'agrément de la convention sur l'Assurance chômage, à la suite de l'accord du 10 novembre. Motif du refus ? L'accord serait "incomplet" car il manque le volet sur l'indemnisation des seniors, selon l'exécutif. En attendant, les règles actuelles de l'Assurance chômage seront donc prolongées jusqu'au 30 juin 2024, via un décret dit de « jointure ».

Plan de formation de l'UD 42

BRÈVES FO LOIRE



**Le plan de formation est sur le site de l'UD FO 42 :
www.udfo42.fr**



- les inscriptions pour les stages CFMS FO

se font sur le portail de la Confédération : e-fo.fr et uniquement par ce biais
en vous créant un compte (adresse mail + mot de passe)
afin d'accéder au calendrier des formations.

Il est **IMPÉRATIF** que l'inscription soit faite par l'intermédiaire du site internet
de la Confédération : e-fo.fr
(accessible à partir du moteur de recherche google).

Pour accéder à cet espace il faut être adhérent de son syndicat, s'être inscrit et avoir reçu
confirmation de la validation de l'inscription par son syndicat.

La procédure à suivre est la suivante :

- Pour l'adhérent : Tuto Adhérent – Inscription en ligne
- Pour le syndicat : Tuto Syndicat – Inscription en ligne (pour valider l'inscription de l'adhérent)

Pour les autres formations de l' Institut du Travail

Les inscriptions se font à partir du site de l'UDFO 42 : www.udfo42.fr,

Vous utiliserez les fiches d'inscription jointes recto verso institut du travail de Saint-Etienne)
ainsi que les modèles joints d'autorisation d'absence (privé ou public).
à retourner par mail ou courrier à l'UD FO 42 :

Documents à télécharger :

Calendrier des formations syndicales 2024 –



La Cour de cassation a décidé qu'un salarié pouvait, comme pour la prise d'un congé maternité, reporter ses congés payés à l'issue de son congé parental : il y a lieu de juger désormais qu'il résulte des articles L. 3141-1 et L. 1225-55 du code du travail, interprétés à la lumière de la Directive 2010/18/UE du Conseil du 8 mars 2010, portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental, que lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés payés annuels au cours de l'année de référence en raison de l'exercice de son droit au congé parental, les congés payés acquis à la date du début du congé parental doivent être reportés après la date de reprise du travail (Cass. soc., 13-9-23, n°22-14043).



Face à l'inflation alimentaire, le retournement du gouvernement sur les titres-restaurant

«

Rien ne changera pour les Français » en 2024 en matière de titres-restaurant, annonçait Olivia Grégoire, la ministre déléguée au Commerce, le 14 novembre. Il restera donc possible de les utiliser pour les courses alimentaires, a indiqué le gouvernement. À l'été 2022, leur utilisation a été étendue à tous les produits alimentaires, y compris ceux non directement consommables (farine, pâtes, riz, œufs, poisson, viande). Alors que cette dérogation devait prendre fin le 31 décembre 2023,

l'Assemblée nationale a adopté dans l'urgence, le 23 novembre, sa prolongation jusqu'à la fin 2024. Une décision qui renvoie au contexte d'inflation alimentaire toujours forte, à 7,8% en octobre sur un an. Ou encore +21% sur deux ans. Les salaires, eux, n'ont pas suivi cette envolée. Autant dire que le pouvoir d'achat des salariés est bien malmené, au point d'utiliser des titres-restaurant pour faire les courses.



Bonnes fêtes de fin d'année

*Rendez vous le 12 Janvier à 18 H
pour les vœux de l'union départementale
dans les locaux de FO*

